

FINANCEMENT : 1,6 M€ d'avances remboursables octroyées dans le cadre du dispositif FMR 76

Depuis sa mise en place en 2011 en Seine-Maritime, le dispositif FMR 76 (Fonds mutualisé de revitalisation) porté par les chambres consulaires, les collectivités et l'Etat, a permis de soutenir et accompagner pas moins de 34 entreprises installées sur le département, à hauteur de 1,6 M€ de financements accordés. Des aides d'un montant moyen de 53.000 €, octroyées sous forme d'avances remboursables à taux « 0 », sans garantie, qui peuvent aller de 10.000 à 100.000 €. www.sme76.fr